

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 JUILLET 2018

(Articles L.2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 26 juillet 2018 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune du GRAND-BORNAND, convoqué le 20 juillet 2018, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André PERRILLAT-AMEDE, Maire.

Présents : MMES, MM. André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Michel DELOCHE, Marie-Pierre ROBERT, Didier PERRISSIN-FABERT, Hélène FAVRE BONVIN, Gilbert FOURNIER-BIDOZ, Gabriel PERRILLAT-AMEDE, Solange MISSILLIER, Henri POCHAT-BARON, Martial MISSILLIER, Anne FOURNIER-BIDOZ, Nicolas VULLIET, Laëtitia SOCQUET-CLERC.

Absents : MMES, MM. Marc BOSSE, Christiane PERRIER, Madeleine DAVIET, Bertrand PERRILLAT-AMEDE, Gaëlle PERRILLAT-CHARLAZ, Sandrine PERRILLAT-MONET.

M. Nicolas VULLIET, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire a informé l'assemblée des décisions intervenues, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- | | |
|------------|---|
| DEC2018/25 | Convention intervenue avec la Société ENVOL SYSTEM fixant les conditions d'organisation d'une activité "Trampoline et sports acrobatiques" |
| DEC2018/28 | Convention d'utilisation de la piscine pour l'entraînement des pompiers du Centre de Secours du Grand-Bornand |
| DEC2018/29 | Convention intervenue avec l'Association Aravis Natation pour la mise à disposition d'équipements sportifs et de locaux à la piscine municipale |
| DEC2018/40 | Convention intervenue avec Mme Catherine ROMIER-MEYER pour l'utilisation des pelouses de la piscine pour des cours de yoga |
| DEC2018/41 | Avenant n° 1 de mise à disposition d'un jardin des neiges au village auprès du Centre Nordique |
| DEC2018/42 | Avenant n° 1 de mise à disposition de terrains et d'installations pour la pratique du ski auprès de l'Ecole du Ski Français. |

TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU FRONT DE NEIGE DES GETTIERS - LOT N° 2 (RESEAUX) – APPROBATION DU MARCHE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au lot n° 2 - Travaux de reprise des réseaux secs et humides consécutifs au dévoiement de la route de L'envers du Chinaillon – réalisés en commun avec la SPL O des Aravis et la Régie d'Electricité de Thônes et attribués au groupement LATHUILLE FRERES / SASSI BTP / PERILLAT TP pour un montant total de 515 986.40 € HT et dont la part communale des travaux s'élève à 241 582,40 € HT.

TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION DE L'AUBERGE NORDIQUE – APPROBATION DU LOT N° 5 (AMENAGEMENT EXTERIEUR)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au lot n° 5 (aménagements extérieurs) des travaux d'extension et de restructuration de l'Auberge Nordique intervenu avec la société BERLIOZ pour un montant de 108 459.75 € HT.

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE RELATIVE A LA REFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT DE CANTINE DE L'ECOLE SAINT JEAN-BAPTISTE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire à déposer, pour le compte de la Commune, la demande de déclaration préalable pour la réfection de la toiture du bâtiment de cantine de l'école Saint Jean Baptiste.

AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES CINEMAS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé le projet d'avenant à intervenir au contrat de délégation de service public conclu le 1^{er} décembre 2015 avec la Société MC4 Distribution modifiant l'article 25 relatif à la rémunération du délégataire et approuvant les nouvelles dispositions selon lesquelles le régisseur ne percevra pas de rémunération de base et qu'au titre des services assurés, le régisseur percevra des honoraires de 1 500 € HT par mois d'exploitation du service.

AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES REMONTEES MECANIQUES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé le projet d'avenant à intervenir au contrat de délégation de service public conclu le 7 mars 2008 avec la SAEM « Les remontées mécaniques du Grand-Bornand » prolongeant ledit contrat d'un mois, soit jusqu'au 31 octobre 2018.

ACQUISITION DE TERRAINS AU LIEUDIT « LA COTE »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé l'acquisition du terrain appartenant à M. Gérard MISSILLIER, sis au lieudit « La Côte », parcelles cadastrées section B sous les n° 2433, 3038, 3040, 3042, 3044, 3046, 3043, 3039, 3041, 3045 et 3047, comportant actuellement la plate-forme de stationnement (située devant le restaurant en cours de construction), la gare de départ du télésiège du Lachat, l'emprise de la route des Outalays et des pistes, la zone de départ des téléskis de Châtillon et de la Côte et l'emprise du restaurant sinistré. Cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 90 000 €.

MODIFICATION APPORTEE A LA DELIBERATION DU 19 JUILLET 2016 RELATIVE A LA MODIFICATION D'UNE PARTIE DE L'ASSIETTE DE LA VOIRIE COMMUNALE DITE « ROUTE DES OUTALAYS »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de modifier la délibération n° DEL134/2016 du 19 juillet 2016 portant sur les emprises et la nature des transferts de propriété de l'assiette de la voie communale dite "Route des Outalays", au niveau du secteur de la Côte.

MODIFICATION APPORTEE A LA DELIBERATION DU 19 JUILLET 2016 CONCERNANT LA MODIFICATION D'UNE PARTIE DE L'ASSIETTE DU CHEMIN RURAL DE CHARRIERE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé de modifier la délibération n° DEL135/2016 du 19 juillet 2016 concernant le réajustement de l'emprise du chemin rural de Charrière (après réaffectation), et le maintien de l'ancienne emprise du chemin rural (après désaffectation) dans la propriété communale.

VOTE DE LA REDEVANCE D'ACCES AUX PISTES DE SKI DE FOND ET AUX INSTALLATIONS COLLECTIVES DESTINEES A FAVORISER LA PRATIQUE DU SKI DE FOND

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé les montants de l'ensemble des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2018/2019.

VOTE DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé les tarifs de location des salles communales des Ambrunes, du Valérian et de Marie-Liesse. Il a également confirmé la gratuité pour l'occupation de ces salles pour les associations, ayant leur siège social au Grand-Bornand, qui demandent une mise à disposition pour une activité non lucrative.

APPROBATION DE LA CONVENTION PASS LOISIRS ARAVIS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la convention à intervenir avec le Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis lui confiant la mission de percevoir des droits d'entrée à la piscine municipale dans le cadre de la promotion des produits du Pass Loisirs Aravis.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET NORDIQUE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé les crédits supplémentaires pour un montant de 50 000 € à la section d'investissement du budget domaine nordique de l'exercice 2018.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé les crédits supplémentaires pour un montant de 90 000 € à la section d'investissement du budget principal de l'exercice 2018.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MASSIF DES ARAVIS – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA MISE EN PLACE DE LOGICIELS DE TELEDECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

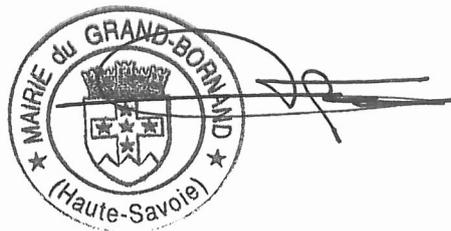
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la convention de mandat à intervenir avec le SIMA pour l'acquisition d'un logiciel et site Internet commun de télédéclaration de la taxe de séjour.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MASSIF DES ARAVIS – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU TOUR DU DANAY

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a approuvé la convention de mandat à intervenir avec le SIMA pour la réalisation des travaux d'aménagement du Tour du Danay.

Au Grand-Bornand, le 1^{er} août 2018

Le Maire
André PERRILLAT-AMEDE



AFFICHE LE 1^{er} AOÛT 2018.